

Maurepas : un collectif réclame la réouverture rapide d'une piscine

>[Île-de-France & Oise](#)>[Yvelines](#)|L. Mt et A.F.|02 mai 2018, 19h29|0



Maurepas, ce mercredi soir. Le collectif « Piscine pour tous » a sorti lunettes et bonnets de bain pour manifester devant la piscine de Maurepas, contre le projet de délégation au privé de la reconstruction de l'établissement aquatique. DR.

Le centre nautique est fermé pour raisons de sécurité depuis avril 2015.

Ils ont décidé de se constituer en collectif baptisé « Piscine pour tous » pour « peser face aux trois municipalités de Coignières, Élancourt et Maurepas ». Élus, habitants, usagers ou encore professeurs de sport se sont rassemblés, ce mercredi soir, devant le centre nautique de Maurepas, fermé pour raisons de sécurité depuis trois ans.

Les membres réclament la réouverture d'une piscine dans les plus brefs délais et s'inquiètent du projet de démolition et de reconstruction d'une telle structure, programmée par la ville en partenariat avec les communes voisines de Coignières et Élancourt. Les trois villes ont en effet décidé que la conception, la construction et la maintenance du nouvel établissement, qui devrait sortir de terre en 2021, serait confié à un prestataire privé dans une délégation de service public sur 25 ans. Le collectif veut se faire « voir et entendre » et s'interroge sur la « pertinence et le coût » d'une rénovation qu'il juge « plus rapide et moins coûteuse pour le contribuable ».

« La délégation est consentie à 100 % au privé, souligne un prof d'EPS du lycée les 7 Mares, à Maurepas. S'il n'y a pas de subvention du département et de la région, il n'y a aucune garantie pour que les scolaires des collèges et lycées puissent avoir des séances de natation. On veut aussi s'assurer que tous les usagers pourront avoir accès à cette piscine à un tarif abordable. » Pour cela, ils réclament un « cahier des charges très strict ».

Justement, Gregory Garestier, maire (LR) de Maurepas, assure que c'est la prochaine étape. « On impose les tarifs d'entrée du public et en contrepartie, les collectivités versent une compensation au délégataire, explique-t-il. Idem pour les écoles primaires. » Quant aux collèges et lycées, il est « convaincu que le département et la région contribueront au projet ou paieront l'utilisation des lignes d'eau ». Reste à chiffrer le tout.